

L'UNION EUROPÉENNE EN 2019: COMMENT EN EST-ELLE ARRIVÉE LÀ ? A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR ?

FRANCIS WURTZ*



Inutile de se voiler la face : les résultats des élections européennes de mai 2019 sont les plus préoccupants enregistrées depuis 40 ans que le Parlement de Strasbourg et de Bruxelles est élu au suffrage universel. Au-delà, c'est la construction européenne tout entière qui affronte un avenir incertain. Certes, l'on notera avec intérêt la nette hausse de la participation au scrutin de mai 2019 : de 42,61 % en 2014, elle est passée cette année à 50,95 % en moyenne, dans les 28 États membres, un chiffre jamais atteint dans ce type d'élection depuis un quart de siècle. Intervenant après un recul constant depuis 1979, cette progression non négligeable – qui ne doit cependant pas conduire à banaliser l'abstention persistante d'un.e citoyen.ne sur deux – ne rend que plus significatives les grandes tendances qui se dégagent de cette consultation géante. Or, celles-ci sont, à ce stade, de très mauvais augure. Et ce, pour au moins trois raisons.

La première et principale d'entre elles est naturellement la montée des extrêmes-droites. Passant de 155 à 176 sièges, ces formations consolident ainsi leur ancrage. Même s'il recouvre des courants suffisamment divers et concurrents pour ne pas avoir pu, jusqu'ici, constituer un bloc uni, ce chiffre est à rapprocher du total des élus du principal groupe de la droite « classique » (le Parti populaire européen,

* DÉPUTÉ PARLEMENTAIRE EUROPÉEN HONORAIRE.

PPE) : 181, ce qui laisse présager une escalade dans la démagogie sécuritaire, nationaliste et antimigrants dans cette partie de l'hémicycle, d'autant que le PPE compte lui-même en son sein son lot de nationalistes dont la figure de proue est le Fidesz du Hongrois Orban. Par-delà ces chiffres, l'on mesurera mieux la dangerosité de la situation en rappelant que de cette mouvance brune qualifiée de « populiste » émergent désormais, outre le RN (ex-FN), des partis au pouvoir dans de grands pays comme l'Italie – État fondateur de la Communauté européenne –, des cryptofascistes allemands et une myriade d'individus sans foi ni loi, prêts à toute outrance susceptible de trouver un écho dans un contexte de crise politique et morale généralisée, sans parler des ultra-« Brexiters » que l'irresponsabilité historique des conservateurs britanniques a jetés dans les bras de Farage, l'un des deux Anglais préférés de Donald Trump, avec le bouffon Boris Johnson...

S'ajoute à cette dramatique dérive l'affaiblissement quantitatif et qualitatif des forces qui se réclamaient jusqu'ici de la gauche. Quelle sera la proportion de membres du groupe de l'« Alliance des socialistes et démocrates » prête à s'engager sur de vraies options progressistes ? La logique mortifère de « grande coalition » à l'allemande, voire la compromission à la danoise basculant dans la chasse aux réfugiés pour draguer les voix de droite, feront-elles de plus en plus d'émules dans ce nouveau contexte marqué par le renoncement et la perte de repères ? Et comment évoluera le groupe des « Verts » désormais dominé par un parti allemand n'hésitant pas à s'allier à la droite dans certains « länder » et comprenant des élus, notamment français, qui se disent « ni de gauche ni de droite » ? Sortis renforcés de ce scrutin en raison de l'importance – heureusement – prise par l'écologie et le climat dans les préoccupations des gens et d'un transfert de voix de personnes à la recherche d'une cause à servir dans un contexte de crise générale de la politique, les « ténors » de cette famille résisteront-ils à la tentation hégémoniste et aux calculs politiques ?

Enfin, les contre-performances de la plupart des partis de la « Gauche unitaire européenne-Gauche verte nordique » (GUE-NGL) dans toute leur diversité, et, dans ce cadre, pour la première fois, l'absence totale de parlementaires présentés par le PCF dans un groupe que celui-ci a contribué à créer et qu'il a présidé pendant dix ans, constituent un handicap de taille pour les batailles aussi rudes que complexes qui s'annoncent durant la présente législature.

Ce paysage politique bouleversé n'est pas l'apanage du Parlement européen. Il est le reflet de la crise existentielle que traverse l'Union

L'UNION EUROPÉENNE EN 2019 : COMMENT EN EST-ELLE ARRIVÉE LÀ ?

européenne dans son ensemble. Cette situation ne date pas du dernier scrutin. Dès 2014, dans son discours d'investiture, le président de la Commission en personne, Jean-Claude Juncker, reconnaissait la gravité de l'état de santé de l'« Union » en déclarant que le collègue alors nouvellement élu était la « Commission de la dernière chance » ! Manifestement, cette « chance » ne s'est pas concrétisée. Un bref retour en arrière sur les quelque 60 années de « construction européenne » est nécessaire pour comprendre comment ce qui fut longtemps considéré par ses promoteurs comme une « success story » est aujourd'hui menacé d'implosion, y compris aux yeux de certains de ses principaux dirigeants. Je dis bien : « certains », car pour d'autres, « l'histoire de l'intégration européenne est tout entière faite de crises surmontées », celle que nous vivons ne se différenciant pas de celles qui l'ont précédée. Nous essaierons de montrer qu'il n'en est rien et que c'est précisément le refus systématique de reconnaître les réalités contraires aux dogmes établis qui a conduit l'UE dans l'impasse où elle se débat aujourd'hui. Cette triste vérité, il m'est arrivé de l'exprimer il y a plus de dix ans en séance plénière du Parlement de Strasbourg : « Prenez garde : l'Union soviétique est morte de son incapacité à voir ses contradictions en face et à en tirer les leçons ; à force de nier les problèmes et de vous opposer à toute remise en cause, l'Union européenne risque de connaître un jour le même sort ! »

9

L'histoire de l'UE en trois périodes

Pour bien mesurer ce que le moment actuel de la « construction européenne » avait de prévisible, il faut revenir sur les lignes de force de l'histoire de celle-ci. Pour en simplifier la lecture, on distinguera trois périodes : l'UE dans la « guerre froide » (fin des années 1950-fin des années 1980) ; le grand tournant libéral (fin des années 1980-fin des années 2000) ; « la nouvelle gouvernance économique » (fin des années 2000 à nos jours). Aucune de ces périodes n'est, certes, ni linéaire ni homogène, mais chacune d'elles est traversée par une tendance lourde qui fait évoluer, souvent profondément, le cours du processus européen.

L'UE dans la « guerre froide »

La première période commence avec la signature du texte fondateur du « Marché commun » en 1957 : le Traité de Rome. Elle fut elle-même précédée par la création de la Communauté européenne

pour le charbon et l'acier (CECA: 1951), puis par ce qui devait devenir le pendant militaire de la CECA en vue de constituer une « Fédération européenne » : la Communauté européenne de défense (CED : 1952). Comme on sait, ce projet est mort-né grâce au vote de rejet (qualifié à l'époque par les partisans du traité de « crime du 30 août ») par une majorité (notamment les députés gaullistes et communistes) de l'Assemblée nationale française (1954). C'est après l'échec retentissant de cette amorce très particulière de « l'Europe politique » que les « pères de l'Europe » ont décidé de revenir à une construction économique censée créer par son existence même les conditions d'une union politique ultérieure.

10

Ces premiers pas de la construction européenne appellent quelques précisions que les images d'Épinal de l'historiographie officielle omettent de livrer, en particulier sur le lien étroit de cette « Europe » en gestation avec les États-Unis au plus fort de la « guerre froide ». C'est ainsi que Washington fut le premier gouvernement à reconnaître la CECA – un projet autant politique qu'industriel – et le premier à en accueillir une représentation extérieure. Ce fut encore la Maison-Blanche qui précipita la création de la CED en exigeant des alliés ouest-européens dès 1950 de préparer au plus vite le réarmement de la RFA : « Je veux des soldats allemands en uniforme pour l'automne 1951 », décréta le secrétaire d'État américain à la Défense, Dean Acheson. C'est d'ailleurs Washington qui dictera les paramètres de la future CED : 40 divisions de 13 000 soldats placées sous le commandement suprême de l'OTAN en la personne d'un général nommé par le président des États-Unis ! Placée sous la « protection » des États-Unis et chargée de renforcer la défense de l'Occident contre la « menace soviétique », la construction européenne fut dès ses débuts, en même temps qu'une entité économique libérale, un produit de la guerre froide.

Elle le restera jusqu'à la chute du mur de Berlin, à l'exception de quelques heureuses initiatives relativement isolées, tels les actes de résistance du général De Gaulle contre l'hégémonisme des États-Unis ou la courageuse « Ostpolitik » du chancelier social-démocrate Willi Brandt (1969-1974). Pour les forces dominantes, il s'agissait d'arrimer les pays membres au camp occidental et d'intégrer leur peuple au système capitaliste, en tenant dûment compte du défi politique que représentait l'existence d'un système alternatif, certes peu attractif sur le plan des libertés mais, à plus d'un égard, séduisant sur le plan social. Aussi, si les politiques économiques mises en œuvre dans cette

L'UNION EUROPÉENNE EN 2019 : COMMENT EN EST-ELLE ARRIVÉE LÀ ?

« Communauté européenne » ont, certes, obéi aux impératifs des grands groupes – que l'on songe à la dureté des « plans Davignon » de restructuration de la sidérurgie européenne, au début des années 1980 ! –, leur libéralisme économique était cependant relativement tempéré en comparaison des régimes en vigueur outre-Atlantique. Il fallait veiller en permanence à crédibiliser la supériorité du « modèle social européen », quitte à réfréner les ardeurs des jusqu'au-boutistes. Par exemple : bien que le sacro-saint principe de la « libre circulation des capitaux » ait été inscrit dans le Traité de Rome de 1957, il ne sera appliqué qu'à partir de... 1990, quand la comparaison entre le modèle social des deux parties de l'Europe n'avait plus de raison d'être. Pendant une quarantaine d'années, les opinions publiques ont ainsi, majoritairement, accepté la construction européenne, sans nécessairement en approuver toutes les politiques. Les experts évoquent à ce propos l'ère du « consensus permissif » ou « implicite ».

Le grand tournant libéral

La deuxième période commence à la fin des années 1980. À l'est du continent, le déclin du système soviétique s'accélère, tandis qu'en Occident, Ronald Reagan et Margaret Thatcher donnent le ton. La mondialisation libérale est en marche. La Communauté européenne n'a plus de scrupules et se coule dans le moule. Sous la houlette de Jacques Delors, dont l'accès à la présidence de la Commission est négocié par François Mitterrand avec le chancelier Kohl, un commissaire... britannique, Lord Francis Cockfield, ancien ministre de la « Dame de fer », est chargé de rédiger un « Livre blanc » recensant les « obstacles » à lever pour une libéralisation totale du marché intérieur européen. Il s'en suivra un nouveau traité – l'« Acte unique », entré en vigueur en 1987 – et quelque 300 directives de libéralisation de secteurs jusqu'alors « protégés ». Désormais, les « monopoles publics » seront bannis. Cela signifie que toute entreprise publique de service public (réseau électrique, gazier, ferroviaire...), de même que les marchés publics (de l'ordre de 11 % du PNB des États membres de l'époque) devront s'ouvrir à la concurrence. La libre circulation des capitaux, gelée depuis plus de 30 ans, sera effective, et ce sans harmonisation préalable de l'impôt sur les sociétés !

Le grand tournant libéral est engagé. Il sera complété par le Traité de Maastricht, en 1992. Dans son « pilier » communautaire, celui-ci édictera notamment les « critères de convergence » (limitation des

déficits publics à 3 % du PIB, des dettes publiques à 60 % du PIB, stricte limitation de l'inflation...) destinés à rationner les dépenses publiques et lancera le futur chantier de la monnaie unique et de la Banque centrale européenne. Le « leitmotiv » du traité est sans ambiguïté : « une économie de marché ouverte où la concurrence est libre ». Le « consensus permissif » du passé laisse dès lors logiquement place à la montée de la contestation citoyenne : en France, le traité, soumis à référendum, est approuvé de justesse (51 %, avec 70 % de votants !). Ce mouvement de rejet, alors sans précédent, s'exprime sur la double base d'un refus du tournant libéral (attaque contre les services publics, politiques sociales restrictives...) et de la défense de la souveraineté (nationale, pour la droite gaulliste ; populaire pour la gauche communiste). Aucune conclusion ne sera tirée par les dirigeants européens de ce premier coup de semonce significatif, ni en termes sociaux ni en matière de démocratie.

12

L'autre grand projet consécutif à l'effondrement du système soviétique est naturellement celui de l'ouverture des négociations avec les États extérieurs au « camp occidental », candidats à l'adhésion à l'Union européenne. C'est le cas des « pays neutres » : Autriche, Suède et Finlande. Leur cas est relativement simple, notamment parce que leur système économique n'est pas très éloigné de celui qui a cours dans l'UE et qu'ils sont... plus riches que la moyenne des pays membres. Le traité d'adhésion les concernant est signé dès 1994. L'ouverture de l'UE aux États d'Europe centrale et orientale, y compris les pays baltes après la chute de l'URSS, représente évidemment un enjeu beaucoup plus complexe, à l'exception du cas de l'ex-République démocratique allemande (RDA), automatiquement intégrée à l'UE après la réunification, dès 1990. La brutalité de la transition imposée aux habitants de l'ex-RDA par les autorités de l'Allemagne unifiée – rappelons-nous la « Treuhand », sorte de syndic de liquidation de l'économie est-allemande ! –, les autres peuples de l'ex-« camp socialiste » la subiront sous l'influence directe de l'Union européenne. L'un des trois critères d'adhésion dits « critères de Copenhague » (1993) – « l'acquis communautaire » – est clair à cet égard : chaque pays candidat doit avoir « une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union ».

Huit de ces pays seront jugés aptes au grand saut en 2004 et deux autres en 2007. Pour relever le défi qui leur était lancé, les nouvelles « élites » de ces anciennes économies administrées, après avoir

L'UNION EUROPÉENNE EN 2019 : COMMENT EN EST-ELLE ARRIVÉE LÀ ?

appliqué une « thérapie de choc » à leur population et offert des ponts d'or aux « investisseurs » occidentaux, useront de l'« avantage comparatif » que représente le différentiel entre Est et Ouest en matière de salaires et de droits sociaux dans une « économie de marché ouverte où la concurrence est libre » ... Il s'est ensuivi un double malaise. Chez les uns, à l'Est, ont grandi tout à la fois la frustration d'une « Europe » toujours éloignée du « graal » espéré (« On s'est dit : on va vivre comme les Autrichiens. C'était ça, le récit national. On a fait tout ce que l'on nous a dit, et on n'est toujours pas l'Autriche »¹, explique un journaliste hongrois, quatorze ans après l'entrée de son pays dans l'UE) ; le sentiment d'être traités en Européens de seconde zone, dont l'une des manifestations les plus dramatiques est l'exode de travailleurs, notamment les jeunes (« Nous, nous aimerions simplement que nos copains ne soient plus forcés de partir pour trouver du travail », répond un jeune Slovaque². Le paroxysme est atteint en Roumanie où 15 à 20 % des habitants ont quitté leur pays pour vivre et travailler à l'Ouest !) ; le constat d'une perte de souveraineté au profit du pouvoir d'influence des États dominants d'Europe occidentale ou de structures vécues comme bureaucratiques de l'UE ... sont autant de phénomènes qui ont offert aux nationalistes de cette région d'Europe un terreau des plus fertiles.

Chez leurs voisins de l'Ouest, à l'inverse, ce sont l'encouragement à la mise en concurrence des travailleurs entre les « anciens » et les « nouveaux » pays membres ; le chantage patronal aux délocalisations ; les pratiques abusives des entreprises pourvoyeuses de « travailleurs détachés » ... qui ont nourri les campagnes xénophobes et europhobes. Mais là encore, l'inexorable montée des courants ultraréactionnaires à l'Est comme à l'Ouest n'a jamais conduit les principaux inspirateurs des politiques de l'UE à envisager de remettre en cause les ressorts les plus contestés de leur modèle européen. Le mépris témoigné à l'égard du résultat, pourtant éclairant, du référendum de 2005 sur le projet de traité constitutionnel, en France (« NON à l'Europe libérale, OUI à l'Europe sociale »), constitue une illustration saisissante de cette désinvolture des principaux dirigeants européens vis-à-vis des exigences grandissantes de changement montant des sociétés.

¹ « En Europe centrale, le malentendu de l'intégration », *Le Monde* du 26/6/2018.

² « Désenchantement européen en Slovaquie », *Le Monde diplomatique*, septembre 2017.

La « nouvelle gouvernance économique »

Mais la rupture décisive de la confiance entre des millions de citoyennes et de citoyens et l'Union européenne telle qu'ils et elles la vivent au quotidien s'est produite à travers la gestion déplorable de la crise de la zone euro, notamment à partir de 2010. La mise sur pied de la « Troïka » – Commission, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international – comme instrument implacable de la mise sous tutelle des États membres placés « sous assistance financière » restera dans les mémoires comme l'une des pages les plus noires de la construction européenne : les peuples de Grèce, d'Irlande, du Portugal, de Chypre, d'Espagne et d'Italie ont subi des purges sociales phénoménales accompagnées, dans le cas des quatre premiers pays cités, de l'humiliation supplémentaire de devoir se plier aux injonctions rédhibitoires des « hommes en noir » envoyés par les créanciers, sous peine d'asphyxie financière. La déstabilisation organisée de la société grecque, punie en 2015 de s'être massivement levée contre le cœur du pouvoir financier de l'UE, a puissamment contribué, à travers toute l'Europe, à ancrer dans les esprits la dangereuse conviction qu'une transformation progressiste et constructive de l'Union européenne était impossible.

14

Mais la « nouvelle gouvernance économique » n'a pas concerné que les pays « sous assistance financière ». Comme l'avait exprimé sans détours le président du Conseil européen de l'époque, Herman Van Rompuy : « La crise est une formidable opportunité pour faire faire un bond en avant à l'intégration économique européenne ». Il fut donc décidé, à l'initiative de la chancelière allemande et avec l'accord des principaux États membres, à travers une série de règlements et de directives – avalisés par la majorité des parlementaires européens – suivis d'un traité, le TSCG, mieux connu sous l'appellation de « Pacte budgétaire », de renforcer considérablement le contrôle centralisé de la politique budgétaire de chaque pays et d'exercer une pression sans précédent en faveur de « réformes structurelles », conduisant systématiquement à des reculs sociaux et à une détérioration du rapport des forces entre les salariés et les directions des grands groupes : recul de l'âge de la retraite ; « flexibilité » du marché du travail ; « amélioration de l'environnement économique des entreprises » ... Comme l'avait annoncé dès 2012 le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, dans les colonnes du *Wall Street Journal* : « Le modèle social européen est mort ».

L'UNION EUROPÉENNE EN 2019 : COMMENT EN EST-ELLE ARRIVÉE LÀ ?

Faut-il, dès lors, être surpris de voir, par dizaines de millions, les gens, méprisés comme travailleurs et ignorés comme citoyens, se détourner de cette « Europe » dont les principaux dirigeants s'évertuent à leur prouver qu'il n'y a plus, au sein de cette « Union », d'espoir de changement ? C'est dans ce contexte d'accumulation de problèmes ni résolus ni même reconnus – toute voie constructive vers des perspectives plus attractives semblant bouchée – que se manifeste la montée de courants réactionnaires et europhobes jusque dans les grands pays fondateurs de la Communauté européenne et que, pour la première fois de son histoire, celle-ci enregistre le départ d'un État membre, et pas de n'importe lequel !

L'Union européenne a-t-elle encore un avenir ?

En observant le déclin de la construction européenne et les convulsions qui l'accompagnent, on pense à la définition que donna Gramsci de la crise : « Elle consiste dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître. Pendant cet interrègne, on observe les phénomènes morbides les plus variés ». Quel est ce « nouveau » qui tente de se frayer un chemin et quels sont les obstacles à lever pour qu'il puisse naître ? Pour le savoir, l'idéal serait de permettre enfin à chacun des pays membres, à son Parlement, à ses dirigeants – mais aussi à ses citoyennes et citoyens ! – de préciser ce qu'ils attendent de cette « Union », ce qu'ils sont prêts à apporter aux autres membres en retour de ce que ceux-ci lui procurent – bref, ce qu'ils veulent faire en commun avec les autres partenaires européens. Or, le Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE n'a jamais pris l'initiative d'un tel débat. Et pour cause : celles et ceux qui y donnent le « la » n'envisagent nullement un authentique pluralisme des options politiques dans l'UE !

Certes, la construction européenne n'est pas un monolithe : sans même parler du cas très spécifique de la Grande-Bretagne, championne des passe-droits – y compris en matière budgétaire, où le « compromis » passé avec Londres aura coûté à ses « partenaires » 111 milliards d'euros en 30 ans ! –, tous les États membres ne sont pas dans la zone euro ni dans l'espace Schengen, par exemple. En outre, au fil des contestations portant sur différentes politiques communautaires, l'UE a accepté des dérogations à certains chapitres des traités dès lors que celles-ci ne portaient pas sur les orientations jugées essentielles. Ainsi, rappelons qu'après l'avoir rejeté par référendum,

les Danois avaient finalement approuvé le Traité de Maastricht en 1993, moyennant quatre « options de retrait », autrement dit des exceptions au droit de l'UE (la monnaie unique ; la politique commune de sécurité et de défense ; la coopération policière et judiciaire en matière pénale et la citoyenneté de l'Union européenne). Quant aux Irlandais, ils ont revoté sur le Traité de Nice en 2001, puis sur celui de Lisbonne en 2009 moyennant également deux dérogations. D'autres exemptions ont été accordées à la Pologne et à la Suède. Enfin, il existe depuis 1997 (Traité d'Amsterdam) une clause dite de « coopération renforcée » permettant – à certaines conditions, très restrictives – à un minimum de neuf États membres de mener une politique propre, indépendamment des autres États.

16 Mais tout change dès lors que la demande de changement émanant d'un pays porte sur des sujets « tabou » comme les orientations économiques fondamentales de l'UE. Ainsi, lors du référendum de 2005 en France sur le projet de traité constitutionnel, le débat public fut exemplaire (même Jean-Claude Juncker en convint publiquement !) et la réponse de la société sans ambiguïté : contre « l'Europe libérale » ; pour « l'Europe sociale » ! Dans ce cas, il ne fut tenu aucun compte de cette gigantesque consultation démocratique (une faute grave reconnue tardivement par... Emmanuel Macron, mais sans que celui-ci en ait tiré la moindre leçon !) Pire : dix ans plus tard, en Grèce, c'est non seulement la grande majorité de la société qui s'est prononcée pour l'arrêt des politiques d'hypercraie, mais le gouvernement lui-même. On connaît la suite : profitant de la dépendance absolue d'Athènes aux crédits de ses créanciers européens, les principaux États de la zone euro et la Banque centrale européenne n'ont pas hésité à recourir à l'asphyxie financière du pays pour l'amener à résipiscence ! C'est dire si l'établissement – nécessaire pour espérer faire triompher « le nouveau » sur « l'ancien » – d'un « état des lieux » des attentes des peuples européens relève d'un combat politique résolu !

Aujourd'hui ne sont connues que les préférences – d'ailleurs divergentes à bien des égards – des représentants des classes dirigeantes. Pour certains, l'UE n'a d'intérêt qu'en tant que « grand marché » où « la concurrence est libre et non faussée ». Pour d'autres, elle représente avant tout une source de « fonds structurels ». Pour d'autres encore, c'est un moyen de renforcer l'influence de leur pays sur ses voisins. Les visions institutionnelles de « l'Europe » sont tout aussi multiples. Certaines « voix autorisées » ne conçoivent l'avenir que dans une intégration économique de plus en plus poussée, jusqu'à

L'UNION EUROPÉENNE EN 2019 : COMMENT EN EST-ELLE ARRIVÉE LÀ ?

confier à la BCE un droit de veto sur les décisions budgétaires des parlements nationaux. Il y a également celles ou ceux qui – tout en insistant sur la souveraineté de leur parlement national – considèrent que les interventions de « Bruxelles » sont légitimes si elles aident les « champions européens » à gagner la course à la « compétitivité » dans la guerre économique mondiale, etc. D'où les tensions, les divisions et... les ruptures de plus en plus brutales entre les États membres, y compris ceux qui cofondèrent « l'Europe » au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Qu'en serait-il, à présent, si la parole était donnée au peuple de chaque pays à l'issue d'un débat réellement contradictoire sur les enjeux de fond ? Quels seraient les choix majoritaires ainsi démocratiquement exprimés ? Disons-le tout net : ils seraient, eux aussi, à coup sûr différents, voire divergents sur certains points, d'un pays à l'autre, dans le contexte actuel. Ainsi, « Alors que 61 % des Allemands approuvent la manière dont l'Union gère les questions économiques européennes, 63 % des Français, eux, la désapprouvent »³. Autrement dit, si le néolibéralisme, et à plus forte raison l'« ordolibéralisme », que l'Allemagne du chancelier Kohl a légué à l'UE avec le Traité de Maastricht, sont majoritairement acceptés dans certains États membres, ils sont tout aussi majoritairement rejetés dans nombre d'autres pays européens. Et pourtant, ils sont – avec le consentement, souvent zélé, des gouvernements – érigés en loi d'airain dans l'ensemble de l'UE ! Contradiction explosive ! Ce non-dit majeur est au cœur des « phénomènes morbides » qui minent aujourd'hui l'UE. C'est là, à l'évidence, un abcès à crever : un combat difficile, mais incontournable. La question peut d'ailleurs se poser demain très concrètement.

Imaginons une poussée victorieuse d'une gauche reconstruite et authentique en France, ou/et en Espagne, au Portugal, en Suède... Ce ou ces gouvernements devraient-ils alors faire comme leurs prédécesseurs et « oublier » une nouvelle fois les aspirations au changement exprimées par leurs citoyennes et citoyens, au nom d'un dogme fixé une fois pour toutes ? Croit-on vraiment que seront encore longtemps acceptés des « principes » comme celui de l'ineffable Wolfgang Schäuble, alors ministre allemand des Finances, s'adressant à son homologue grec, Yanis Varoufakis : « On ne peut pas laisser des élections changer quoi que ce soit » ? Ou celui défendu par

³ Institut Jacques Delors : « 26^e Rencontres franco-allemandes d'Évian » (4/9/2017).

l'ex-président de la Commission, Jean-Claude Juncker, assénant son fameux : « Il ne peut pas y avoir de choix démocratiques contre les traités européens » ?

Ce ou ces pays ayant opté pour une politique autre que celle qui a acté la « mort du modèle social européen » seraient-ils donc contraints, pour pouvoir respecter le vote de leurs électrices et électeurs, de quitter une Union européenne devenue incompatible avec leurs priorités ? Cela signifierait l'éclatement de l'UE, qui se traduirait vraisemblablement par une déstabilisation de nos économies, par le triomphe du « chacun pour soi », par la concurrence sans merci de tous contre tous, et, partant, par l'engrenage fatal des nationalismes. Il n'y a qu'à voir les ravages produits par le « Brexit » – avant même sa réalisation – outre-Manche...

Pour sortir de ce dilemme mortifère, il faut refuser d'avoir à « choisir entre la gauche et l'Europe » (selon l'horrible expression d'un ex-conseiller économique de François Mitterrand). Il convient donc, sans attendre qu'une telle situation se présente, d'ouvrir un débat sur ce que pourrait être une « Europe à géométrie choisie ». En fait, il s'agit de concevoir un cadre de coopérations européennes suffisamment flexible pour permettre à des pays ayant opté pour des orientations différentes de mener une politique conforme aux choix issus des urnes, tout en continuant de coopérer avec les autres partenaires européens dans tous les domaines non concernés par ces divergences. Cela suppose naturellement des choix cohérents de la part de chaque pays membre concerné. Si, par exemple, la France entendait défendre une conception de services publics adossés à des entreprises publiques entièrement dédiés à leur mission de service public et donc non ouvertes à la concurrence, ce choix devrait être respecté. Mais, en retour, ces entreprises devraient évidemment s'abstenir de concurrencer d'autres entreprises, publiques ou privées, dans d'autres pays. C'est cohérent. De même, un pays membre qui agirait comme l'a fait la Pologne vis-à-vis de la Grèce ou de l'Italie – à savoir refuser de partager avec eux l'accueil des réfugiés, en défendant l'idée que « c'est votre problème, pas le nôtre » – ne pourrait plus, en retour, attendre des autres États membres qu'ils lui versent quelque 12 milliards d'euros par an au titre de la péréquation entre pays riches et pauvres : la solidarité est réciproque ou elle n'est pas. Là encore, c'est cohérent. Bref, il ne s'agirait pas d'une « Europe à la carte » où chacun ferait ce qu'il veut, mais d'un nouveau cadre européen de coopération dont les membres pourraient choisir entre différentes

L'UNION EUROPÉENNE EN 2019 : COMMENT EN EST-ELLE ARRIVÉE LÀ ?

options politiques en fonction du vote de leurs citoyennes et citoyens. Dans certains domaines, la coopération continuerait à se faire à 27. Dans d'autres, elle pourrait se faire à 3, à 5 ou à 10, le but étant de réaliser progressivement le plus de projets possibles à 27, mais sur la base de choix démocratiques de chaque société. C'est ce que le Parti communiste français appelle depuis quelques années une « Union de nations et de peuples souverains et associés ». On objectera que pareille transformation poserait d'épineux problèmes de gestion des contradictions. C'est juste. Sauf que l'UE actuelle est précisément en crise existentielle pour avoir trop longtemps écrasé les contradictions sous la contrainte, avec les conséquences que l'on sait. Comme l'a brillamment démontré Edgar Morin, « La démocratie constitue un système politique complexe dans le sens où elle vit de pluralités, concurrences et antagonismes tout en demeurant une communauté »⁴.

Le plus difficile serait, comme toujours, de réussir la première rupture avec le carcan actuel. Une fois qu'un pays ou – mieux ! – un groupe de pays aurait réussi à imposer le respect de ses choix propres tout en se comportant en partenaire loyal et coopératif sur tous les autres terrains, il est probable que ce succès libérerait progressivement, dans d'autres pays, des velléités de changements de même nature. Le groupe de pays-« pionniers » s'élargirait sans doute assez vite, renforçant d'autant, au sein de cette « union » plurielle, face aux tenants de l'ordolibéralisme et de l'autoritarisme dominants, un courant résolument social, écologique, solidaire, démocratique, pacifique. Les rapports de force – car c'est de cela qu'il s'agit – bougeraient dans l'UE au rythme des évolutions politiques dans les pays membres. Et vraisemblablement plutôt dans un sens « pro-européen critique » que sur l'actuelle pente nationaliste. Dès lors, en effet, que toutes les personnes auraient la garantie qu'elles ne courront plus le risque d'être prises dans un engrenage les conduisant dans une direction contraire à leur choix, il y a fort à parier qu'elles seraient plus disponibles à coopérer de plus en plus étroitement avec d'autres Européens. L'idée n'est donc pas de flatter la tendance au repli national, mais, à l'inverse, de regagner la confiance des peuples dans une construction commune, d'un type nouveau. En ces temps de désarroi politique, sinon de désenchantement, quel risque courrons-nous à lancer une réflexion collective et ouverte sur ces propositions ?

⁴ *Les Sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Points/Essais, 2015.

Résumé:

L'auteur s'interroge, avec inquiétude, au lendemain des dernières élections européennes caractérisées par une progression des extrêmes-droites, certes divisées mais qui s'installent, et un reflux de la gauche de progrès social, sur l'avenir de la construction européenne. Cette évolution reflète la crise existentielle que traverse l'Union européenne dans son ensemble. Retracer l'histoire de l'UE en remontant et en découpant le temps en trois séquences – la « guerre froide », le grand tournant libéral marqué par l'élargissement aux pays de l'Est et « la nouvelle gouvernance économique » – permet de comprendre les causes profondes de la situation actuelle. C'est dans ce contexte d'accumulation de problèmes ni résolus ni même reconnus que se développe un sentiment de détournement de cette « Europe ». L'auteur propose de refuser d'avoir à « choisir entre la gauche et l'Europe » en préconisant des formes de coopération à géométrie variable pour contrer la tendance aux replis nationaux et en construisant « une Union de nations et de peuples souverains et associés ».